



## COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 6 avril 2022

\*\*\*

Délibération 2022\_04\_09

\*\*\*

**Objet :** Approbation du compte administratif 2021 – Budget principal

Le six avril deux mille vingt-deux, à neuf heures et trente minutes, à Nantes, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente mars deux mille vingt-deux, signé par le Président du SYLOA.

**Étaient présents : 10 (pour 13 voix)**

Eric PROVOST (3 voix) ; Jean-Yves HENRY (2 voix) ; Claude CAUDAL (1 voix) ; Yannick BENOIST (1 voix) ; Olivier DEMARTY (1 voix) ; Thierry COIGNET (1 voix) ; Jacques MONCORGER (1 voix) ; André LE BORGNE (1 voix) ; Roger GUYON (1 voix) ; Jean-Marc MÉNARD (1 voix).

**Absents représentés : 7 (pour 13 voix)**

Chloé GIRARDOT-MOITIE (3 voix) donne pouvoir à Eric PROVOST ; Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à Jean-Sébastien GUITTON ; Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à Thierry COIGNET ; Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à Claude CAUDAL ; Jacques ROBERT (1 voix) donne pouvoir à Olivier DEMARTY ; Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à Yannick BENOIST ; Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à Jacques MONCORGER.

**Absents excusés :**

Jean-Luc SECHET ; Rémy ORHON ; Jean CHARRIER ; Jean-Pierre BRU.

**Assistaient également :**

Caroline ROHART (Directrice du SYLOA) ; Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Stéphanie LIÉNARD (Responsable du pôle administratif) ; Véronique MERLET (Assistante administrative - comptable).

**Nombre de votants :** 17 (dont 7 pouvoirs) pour un total de 26 voix.

**Secrétaire de séance :** Eric PROVOST

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Sous la présidence de Monsieur Claude CAUDAL, le comité syndical examine le compte administratif 2021, qui s'établit ainsi :

| Section de fonctionnement |             | Section d'investissement |           |
|---------------------------|-------------|--------------------------|-----------|
| Dépenses :                | 443 936,26€ | Dépenses :               | 799,12€   |
| Recettes :                | 636 649,06€ | Recettes :               | 7 299,36€ |
| Excédent :                | 192 712,80€ | Excédent :               | 6 500,24€ |

*Après en avoir délibéré,  
le comité syndical à l'unanimité*

- **Approuve** le compte administratif 2021.

Fait à Nantes, le 6 avril 2022

Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON

